

### Commune de Chardonne

## Politique de confidentialité

En vertu des lois cantonales sur la protection des données, la Commune est tenue d'informer la personne concernée de toute collecte des données personnelles la concernant. Vous trouverez ci-dessous les informations utiles.

Les lois cantonales sur la protection des données sont les suivantes :

- VD : Loi sur la protection des données personnelles (LPrD ; BLV 172.65)
- FR : Loi sur la protection des données (LPrD ; RSF 17.1)
- VS : Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA
- ; RS 170.2)

# Responsable du traitement

La Commune est le responsable du traitement des données personnelles transmises par le biais du présent guichet virtuel.

### **Buts du traitement**

La Commune traite les données personnelles que vous lui transmettez par ce guichet virtuel dans les buts suivants :

- 1) Pour les formulaires d'annonces au contrôle des habitants, en application et dans les buts qui ressortent des bases légales suivantes :
- Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR ; RS 431.02)
- VD : Loi sur le contrôle des habitants (LCH; BLV 142.01)
- FR : Loi sur le contrôle des habitants (LCH ; RSF 114.21.1)
- VS : Loi sur le contrôle de l'habitant (RS 176.1)

- 2) Pour les formulaires d'inscriptions des chiens, en application et dans les buts qui ressortent des bases légales suivantes :
- VD : Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (BLV 652.31.1)
- FR : Règlement sur la détention des chiens (RSF 725.31)
- VS : Règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens (RS 652.100)
- 3) Pour les formulaires de demandes de renseignement ou de documents, dans le but de traiter vos demandes et d'y répondre conformément aux informations fournies.

### Communication des données

En matière de contrôle des habitants, la Commune communique les données personnelles aux autorités compétentes dans le strict respect des lois applicables mentionnées ci-dessus. Elle est également autorisée à communiquer des données personnelles à des particuliers à certaines conditions, en présence de demandes de renseignements dûment justifiées.

De plus, le présent guichet virtuel est hébergé en Suisse et ne donne pas lieu à des communications de données vers l'étranger.